



CANADA

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

DIVISION DE L'INFORMATION
MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES
OTTAWA - CANADA

"V"

1	
2	<i>PM</i>
3	
4	<i>JK</i>
5	<i>JK</i>
6	<i>JK</i>
7	
8	<i>JK</i>
9	
10	
11	
12	<i>JK</i>
13	
14	

8/20

N° 67/19

L'ATTITUDE DU CANADA FACE AU PROBLEME DU VIETNAM

Discours prononcé par le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Paul Martin, à la Chambre des communes, le 23 mai 1967.

Quand je me suis entretenu de la question du Vietnam avec le secrétaire général, en janvier 1966, il m'a convaincu par ses arguments que le problème doit se régler dans le cadre de la Conférence de Genève. Pour regrettable que ce fût, on ne pouvait néanmoins s'attendre que les Nations Unies, le Conseil de sécurité ou l'Assemblée traitent efficacement du problème, car certains pays en cause n'en sont pas membres. A compter de cette date nous avons tâché, comme je l'ai rappelé à la Chambre maintes et maintes fois de faire comprendre à l'Inde et à la Pologne qu'il est opportun de former les trois membres de la Commission en un organisme dont l'objectif premier serait de fermer l'écart séparant les parties, étant donné que cet instrument a plus facilement accès à Hanoï et à Saïgon que tout autre organisme. Nous n'avons pas réussi à convaincre tous les membres de la Commission de l'importance de cette proposition, même si la Pologne et l'Inde ont toutes deux reconnu le rôle que pourrait jouer la Commission en l'occurrence.

Nous n'avons pas limité nos efforts à notre rôle de membre de la Commission; à deux reprises nous avons délégué à Hanoï, Saïgon et Washington un émissaire spécial du Gouvernement du Canada, en la personne de M. Chester Ronning, chargé de voir s'il pourrait, au nom du Gouvernement canadien déterminer les distances séparant les parties en présence et s'il serait possible d'établir une formule permettant au moins des discussions préliminaires entre les deux antagonistes. J'ai déclaré que le Gouvernement était inquiet des événements au Vietnam. Depuis vingt ans, soit depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'humanité cherche à édifier un régime de droit et d'ordre international. Le règlement des litiges au moyen de mesures pacifiques fait partie de ce régime. Nous regrettons qu'au Vietnam on ait eu recours à des moyens militaires pour régler un problème essentiellement politique. Nous sommes certes préoccupés des tragiques souffrances humaines et de la destruction semée par ce conflit au Vietnam. Nous nous inquiétons également du fait que plus ce conflit durera, plus il deviendra difficile de surmonter les soupçons et la méfiance des belligérants. Plus le conflit se prolongera, plus il sera dangereux qu'il dégénère, par inadvertance ou à dessein, en une guerre beaucoup plus grave. Par conséquent, dans ces domaines, nous avons préconisé la contrainte de la façon que nous croyons la plus efficace.

J'ai parlé, il y a un instant, de M. Chester Ronning, et des fréquentes visites du commissaire à Hanoï... Si Hanoï a fait observer à maintes reprises qu'il existe une voie de communication Hanoï-Canada, c'est uniquement parce qu'il croit que le Canada a une certaine influence auprès de Washington. Comment expliquer autrement la manière dont nos émissaires ont été reçus, la nature des discussions qu'ils ont eues?

Je ne révèle pas à la Chambre la nature de ces discussions et j'espère qu'Hanoï ne l'interprétera pas ainsi. J'ai entièrement respecté les confidences qu'a faites le Gouvernement de ce pays à nos émissaires, y compris M. Ronning. Je le répète, si nous jouissons de crédit auprès d'Hanoï, c'est parce qu'on estime qu'en tant qu'amis des États-Unis, nous avons à juste titre la confiance de ce pays. Resterions-nous dignes de la confiance de Washington, si nous poursuivions nos consultations avec les États-Unis, tout en adoptant une ligne de conduite qui détruirait inévitablement notre droit à leur confiance?...

Nous entendons donc nous acquitter de nos responsabilités envers la Commission, estimant que c'est là ce qu'il nous incombe de faire. Nous sommes heureux de constater que l'Inde et la Pologne partagent notre avis. Le Gouvernement canadien s'est efforcé de trouver une base à des négociations directes entre les parties au conflit vietnamien. J'ai déjà mentionné certaines des mesures que nous avons prises dans ce sens.

Le Gouvernement canadien maintient qu'il faut trouver, par des moyens politiques, une solution au problème du Vietnam. Cela fait partie de la politique canadienne. Nous avons dit clairement que, selon nous, le problème sera réglé grâce à des négociations. Il importe, d'après nous, que la solution au conflit garantisse une mesure raisonnable de stabilité à long terme dans la région, car le problème du Vietnam ne peut être isolé de celui de la sécurité et de la stabilité du Sud-Est asiatique en général. Nous voyons dans le problème vietnamien un problème fondamentalement politique.

Selon nous, c'est l'avenir politique du Vietnam du Sud qui est le véritable enjeu entre les parties. De part et d'autre, on prétend que le principe directeur devrait être le droit du peuple sud-vietnamien de choisir sa propre destinée.

A notre avis, la meilleure façon de réaliser cet objectif est de permettre aux Sud-Vietnamiens de décider par vote libre de l'institution et du gouvernement qu'ils désirent voir administrer leur pays. D'après nous, la meilleure façon pour le Canada d'exercer son influence quant à la situation au Vietnam est de faire exactement ce que nous avons fait...

Le 11 avril, j'ai exposé quatre propositions ou idées conformes aux Accords de Genève au Comité des affaires extérieures. J'ai proposé des mesures en vue d'un cessez-le-feu, tout en expliquant qu'à mon avis le moment n'était pas opportun pour les faire accepter et que nous devons nous préparer à recevoir une réponse dans ce sens. La réaction de Hanoï a été complètement négative. Hanoï a adopté l'attitude selon laquelle la situation des parties en cause ne saurait être considérée sur le même plan, et les États-Unis doivent reconnaître d'abord, comme le dit Hanoï, que les États-Unis constituent l'agresseur, et cela malgré les conclusions auxquelles la Commission en est arrivée en 1962.

Même si les États-Unis semblent avoir accepté la plupart de nos points, ils s'opposeraient, je crois, à l'idée d'une formule aboutissant à une diminution graduelle des opérations qui débiterait par une cessation mutuelle des combats dans la zone démilitarisée, conjuguée à une interruption des bombardements. A mon avis, la formule leur serait inacceptable. Je veux montrer qu'il devrait non seulement y avoir une cessation mutuelle des hostilités dans la zone démilitarisée, mais, qu'en toute équité, en cas d'acceptation des deux camps, la cessation des bombardements doit s'ensuivre. M. Rusk n'a pas accepté cette condition explicitement.

Le Gouvernement canadien est prêt à jouer son rôle en vue d'un règlement éventuel de la situation au Vietnam. Tout règlement convenu du conflit actuel comportera une forme quelconque de présence internationale. Voilà, à vrai dire, une tâche extrêmement difficile qu'il faudra peut-être comme l'a dit le premier ministre de Grande-Bretagne, renforcer par les garanties des grandes puissances.

S/C